

# Série Lettres et arts spécialité Arts

## Histoire de la musique

### Écrit

L'épreuve écrite du concours 2014 proposait un sujet autour de la nouvelle question de musique ancienne au programme : « Quelles corrélations peut-on établir entre le développement du chromatisme et l'établissement du système tonal de la fin du 16<sup>e</sup> siècle au milieu du 18<sup>e</sup> siècle ? ». La formulation du sujet sous la forme d'une unique question pouvait paraître un peu en marge des habitudes de la discipline musicologique en la matière, qui privilégient, pour une raison inconnue, des commentaires de citations le plus souvent assez longues. Cette question, dans la droite ligne du sujet de la dissertation du concours 2013, semble n'avoir ni dérouté les candidats ni contraint les problématiques qu'ils ont choisies et développées. Le programme centré sur une notion théorique a été bien assimilé par les candidats : l'ensemble des copies témoigne en effet d'un bon travail de préparation en matière de théorie musicale, et notamment de louables efforts de lecture des textes musicologiques fondateurs sur la modalité, le chromatisme et l'émergence de la tonalité, y compris de références qui n'existent pas en traduction française : il faut louer les modifications disciplinaires en cours qui ont conduit les étudiants à convoquer une bibliographie récente, internationale, très spécialisée et rare parfois.

Malgré tout, certaines lacunes de culture théorique ont empêché une bonne partie des candidats de poser les problèmes dans toutes leurs dimensions. Ainsi, les étapes et les enjeux de l'histoire du tempérament, centrale pour un tel sujet, n'apparaissent souvent que de façon allusive ou confuse. De même, les catégories théoriques ne sont pas toujours clairement distinguées : le chromatisme ne « s'oppose » ni au système modal ni au système tonal mais à son principe inverse, le diatonisme. Une meilleure maîtrise de notions génériques telles que la polarité ou la hiérarchie fonctionnelle des degrés de la gamme ou les modes de structuration des échelles auraient dans bien des cas permis de clarifier le propos et d'approfondir la réflexion. Les copies dans lesquelles ces différents aspects du problème étaient nettement posés et distingués sont celles qui ont ensuite bâti les réflexions les plus approfondies, en intégrant *in fine* la dimension expressive du sujet. En revanche, la plupart des copies moyennes tendent à se réfugier dans cette dimension expressive, en produisant un discours souvent superficiel et convenu. Enfin, quelques problématiques témoignent d'une appréhension (ou au moins d'une présentation) simpliste et/ou anachronique de l'histoire de la musique qu'il convient de bannir (la modalité comme « carcan », le chromatisme comme « libération de l'artiste », etc.)

Un dernier aspect généralement moins abouti des copies concerne l'exploitation du répertoire musical, à commencer par les deux partitions jointes au sujet. Leur évocation a trop souvent consisté à isoler quelques détails plus qu'à embrasser la totalité de la pièce et réfléchir aux intentions du compositeur. L'analyse circonstanciée des œuvres ou extraits d'œuvres musicales prend toujours place, dans les copies excellentes, au sein de l'argumentation déployée pour penser le sujet.

La bonne qualité générale de l'expression écrite demeure encore cette année. En ce domaine, on peut, comme dans l'ensemble des précédents rapports, encourager les candidats à enrichir et varier leur vocabulaire, aussi bien en matière de termes techniques que de notions esthétiques plus générales. Rappelons qu'il est essentiel de témoigner d'une maîtrise parfaite du vocabulaire analytique de la musicologie : l'emploi d'un terme pour un autre ou d'un terme dans un contexte inadapté donne une mauvaise image de la copie, de même que l'usage de vocabulaire courant pour désigner des phénomènes musicaux pour lesquels une terminologie adaptée existe. Les confusions dans le vocabulaire, très précis dans nombre de copies, sont en général très sanctionnées.

### Oral

Aucun candidat.